



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2024 N°107
13 novembre 2024

Conseil d'administration n°5 du 13 novembre 2024

-Délibération relative à l'autorisation donnée à la directrice générale de signer l'avenant n°2 au marché n° 19 21 I 054 0 de conception-réalisation pour la rénovation et l'allongement des écluses de Méricourt (78)

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

N° 05/2024/1.1

**DELIBERATION RELATIVE A L'AUTORISATION DONNEE A LA DIRECTRICE
GENERALE DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHE N°19 21 I 054 0 DE
CONCEPTION-REALISATION POUR LA RENOVATION ET L'ALLONGEMENT DES
ECLUSES DE MERICOURT (78)**

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-10,
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2194-1, R. 2194-5, R. 2194-8 et R. 2194-9,
Vu la délibération du conseil d'administration n° 02/2019/4.4 du 14 mai 2019 relative au marché n°19 21 I 054 0 de conception-réalisation pour la rénovation et l'allongement des écluses de Méricourt (78),
Vu l'avis de la commission consultative des marchés de Voies navigables de France du 7 novembre 2024,

Vu le rapport présenté en séance,

Le conseil d'administration de Voies navigables de France décide :

Article 1^{er}

La directrice générale de Voies navigables de France est autorisée à signer avec le groupement « BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS / BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE / BRL INGENIERIE / STRATES OUVRAGES D'ART », dont BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS est mandataire, l'avenant n°2 au marché n°19 21 I 054 0 de conception-réalisation pour la rénovation et l'allongement des écluses de Méricourt (78) dont le montant s'élève à 7 302 369,00 € HT soit 8 762 842,80 € TTC (hors pénalités et réfaction).

Article 2

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le président du conseil d'administration
par intérim

SIGNE

Laurent HENART

La secrétaire du conseil d'administration

SIGNE

Jeanne-Marie ROGER